

Le 10 décembre 2009

Résidentes et résidents
Thetford Mines (Québec)

Objet Très faibles risques à la santé en lien avec la présence de fibres d'amiante dans l'air à Thetford Mines

Madame,
Monsieur,

En tant que directeur de santé publique à l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, l'un de mes mandats est d'informer la population de la région sur son état de santé général, sur les facteurs de risques auxquels elle est exposée et sur les moyens les plus efficaces pour réduire les niveaux d'exposition. C'est dans le cadre de ce mandat que je vous écris aujourd'hui.

À l'automne 2007, l'Association des victimes de l'amiante du Québec (AVAQ) rendait publique une étude sur la présence d'amiante dans des résidences de la ville de Thetford Mines. Quelques jours plus tard, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) rendait publique des données sur la présence de fibres d'amiante dans l'air extérieur à Thetford Mines.

Comme l'interprétation des résultats de ces deux études semblait non compatible, nous avons demandé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) d'évaluer le risque à la santé dû à l'exposition aux fibres d'amiante aux concentrations mesurées dans l'air par l'AVAQ et le MDDEP.

Le rapport de l'INSPQ nous a été transmis au cours de l'année 2009. Ce rapport nous permet d'affirmer que le risque de développer un cancer à cause de la présence de fibres d'amiante dans l'air ambiant de Thetford Mines est très faible. Le document informatif ci-joint présente en synthèse ces résultats ainsi que nos recommandations sur les suites à y donner.

...2

Si vous avez des questions ou désirez en savoir plus, vous pouvez consulter le rapport de l'INSPQ disponible sur leur site web en version intégrale (<http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=926>) et en feuillet synthèse (<http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=927>) ou communiquer avec la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches au 418 389-1520.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations,

Le directeur de santé publique,

A handwritten signature in cursive script that reads "Philippe Lessard, md".

Philippe Lessard, MD

p.j. Document d'information sur la présence d'amiante dans l'air de la ville de Thetford Mines

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA PRÉSENCE D'AMIANTE

DANS L'AIR DE LA VILLE DE THETFORD MINES

Est-ce qu'il y a des fibres d'amiante dans l'air que je respire?

Oui, mais dans une concentration très faible. Par ailleurs, selon les dernières données disponibles (2004) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs¹, bien que très faible, la concentration de fibres d'amiante dans l'air extérieur de la ville de Thetford Mines était plus élevée que dans des milieux urbains, comme Montréal et Québec, où aucune fibre d'amiante n'a été détectée.

La concentration de fibres d'amiante dans l'air extérieur de Thetford Mines en 2004 était comparable aux mesures obtenues en 1997.

Est-ce que cela peut m'occasionner des problèmes de santé?

Tous les types d'amiante, incluant le chrysotile, peuvent causer le cancer chez l'humain. Les effets à la santé les plus fréquemment rencontrés en lien avec la présence de fibres d'amiante dans l'air sont l'amiantose, le cancer du poumon et le mésothéliome de la plèvre (un cancer de l'enveloppe du poumon). Par contre, la plupart des études indiquent que, pour le mésothéliome de la plèvre, le chrysotile est moins dangereux que les amphiboles (d'autres types d'amiante). Le rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) mentionne que les fibres d'amiante dans l'air de la ville sont principalement du chrysotile.

Selon l'analyse de risque réalisée par l'INSPQ, il serait possible qu'un certain nombre de ces types de cancer surviennent dans la population de la ville de Thetford Mines, même avec une aussi faible exposition. Toutefois, la probabilité que cela arrive est très faible. En effet, le rapport de l'INSPQ estime la probabilité de décès par cancer dû à la présence de fibres d'amiante dans l'air à Thetford Mines à, en moyenne, **1 décès par 35 ans**. Cette estimation est faite selon le modèle le plus vraisemblable, soit celui basé sur la présence d'amiante chrysotile uniquement.

Est-ce qu'un tel niveau de risque devrait m'inquiéter?

Pour apprécier la gravité d'un risque, on peut le comparer à d'autres risques mieux connus. Ainsi, selon les connaissances actuelles, sur une période de **35 ans**, parmi la population de la ville de Thetford Mines, il y aurait plus de **1 000 décès** par cancer du poumon reliés au **tabagisme**, près de **100 décès** reliés à la **conduite automobile** et **1 décès** en raison de **l'amiante dans l'air**.

Si je le souhaite, que puis-je faire personnellement pour diminuer ce risque?

Les fibres d'amiante peuvent être remises en suspension dans l'air lors de la manipulation ou du brassage des résidus miniers. On peut diminuer les concentrations de fibres

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/amiante/index.htm>

d'amiante dans l'air en évitant ces activités ou en les pratiquant avec des mesures limitant la remise en suspension. Il appartient à chacun d'avoir des pratiques responsables à cet égard.

Pour un fumeur, arrêter de fumer permettra de réduire le risque de cancer du poumon. En effet, un fumeur exposé à l'amiante a un risque plus grand de développer ce type de cancer qu'un non-fumeur. Le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford offre des services de consultation et de soutien à la cessation tabagique. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec le centre local de services communautaires au numéro 418 338-3511.

Si on le souhaite, que pouvons-nous faire comme communauté pour diminuer ce risque?

Les différents intervenants et partenaires du milieu sont invités à identifier les meilleures mesures préventives et à poser des gestes qui vont dans le sens de la réduction du risque.

Pour diminuer ce risque, le directeur régional de santé publique suggère aux partenaires concernés du milieu, de réduire les activités susceptibles de remettre en suspension dans l'air des fibres d'amiante provenant des résidus miniers. Ainsi, la limitation et même l'interdiction de l'accès aux haldes, si ce n'est déjà fait, devraient être envisagées.

Dans le même sens, devrait aussi être limité ou interdit, la manipulation et le déplacement des résidus pour utilisation comme abrasif pour les routes ou à des fins de remblayage.

Comment saurons-nous si, dans l'avenir, la situation s'améliore (ou se détériore)?

Le directeur régional de santé publique recommande une surveillance de l'évolution de la qualité de l'air extérieur par des mesures de fibres d'amiante dans l'air principalement là où les résidus d'amiante sont utilisés à des fins d'exploitation commerciale. Il appartiendra aux promoteurs de ces activités de documenter leur répercussion sur la qualité de l'air.

Que faire pour en savoir plus ou si vous avez des questions?

Le rapport de l'INSPQ « Présence de fibres d'amiante dans l'air intérieur et extérieur de la région de Thetford Mines : estimation des risques de cancer du poumon et de mésothéliome » est disponible sur le site Web de l'INSPQ en version intégrale :

<http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=926>

et sous forme de feuillet synthèse :

<http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=927>.

Vous pouvez aussi contacter la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux au 418 389-1520 en mentionnant que vous souhaitez obtenir plus d'information sur la présence d'amiante dans l'air de la ville de Thetford Mines.